



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MARS 2021

DELIBERATION N° DEL011-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 26 février 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. FABBRO, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 3 mars 2021)
M^{me} TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 4 mars 2021)
M. JAUSSOIN Timothée (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 4 mars 2021)
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 2 mars 2021)

Mesdames Lola Malvoisin et Meg-Anne JANSER ont été élues secrétaires de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « SPA du Dauphiné », société protectrice des animaux.

Rapporteur : Vincent MERCIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'association « SPA du Dauphiné » a pour vocation d'éviter la prolifération des animaux abandonnés et errants. La SPA du Dauphiné a deux missions : accueillir et secourir les animaux abandonnés maltraités. Plus de 800 animaux, essentiellement des chiens et des chats, mais aussi des lapins, des furets, des cobayes... sont recueillis chaque année par la SPA du Dauphiné.

La SPA du Dauphiné est la seule association de protection animale reconnue d'utilité publique depuis le 24 février 1972 dans le département de l'Isère.

La structure (refuge implanté sur la commune de Venon) représente un coût de fonctionnement annuel de près de 300 000 € hors investissements. Etant de forme associative, les recettes financières proviennent en grande partie de dons de particuliers, ce qui engendre une certaine précarité financière.

L'association a aussi été lourdement impactée par la pandémie de Coronavirus Sars-Cov-2 qui a entraîné un manque de recettes en raison de la diminution des adoptions et de

l'annulation d'un certain nombre d'évènements lucratifs (loto, vides greniers, portes ouvertes, foire de Grenoble). Le budget de l'association a perdu près de 40 000 € de recettes en 2020.

Afin de lui permettre de pouvoir poursuivre ses actions d'accueil des animaux maltraités et abandonnés et de conforter sa situation financière, l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros.

Afin de soutenir l'action de l'association « SPA du Dauphiné », Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « SPA du Dauphiné ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 4 mars 2021.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.